

TITRE PROFESSIONNEL AUXILIAIRE EN PROTHÈSE DENTAIRE

Objectifs

L'auxiliaire en prothèse dentaire réalise et répare ces appareils selon une prescription médicale émise par un membre du corps médical, des préconisations techniques et des relevés d'empreintes fournis par le praticien. Il procède aux modifications préconisées par le praticien après essayage sur le patient en cabinet médical. Enfin, il répare des appareils usés ou détériorés :

- Réaliser des prothèses dentaires amovibles
- Réaliser des prothèses dentaires conjointes
- Réaliser des prothèses dentaires conjointes métalliques en conception et fabrication assistées par ordinateur

Compétences

- Scanner des modèles (MPU, mordu, wax up...)
- Modéliser des éléments prothétiques et des infrastructures en CAO
- Envoyer les données au poste FAO
- Transformer des maquettes issues de FAO (cire ou résine)
- Technologie professionnelle et dessin morphologique
- Hygiène et réglementation appliquées au laboratoire
- Prothèse amovible totale maxillo-mandibulaire et orthodontie
- Prothèse partielle métallique - prothèse fixée - CAO
- Communiquer à l'écrit et à l'oral en mobilisant un vocabulaire technique approprié
- Communication professionnelle à l'interne et à l'externe
- Exploitation d'un système numérique
- Préparation de la production

Rémunération

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée : 9 mois

400

Heures de formation

Formation réalisable en alternance ou sous statut scolaire.

Durant cette année l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de 1 semaine de cours par mois et le reste en entreprise.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- En alternance : Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- En statut scolaire, périodes de stage incluses (12 semaines) : 3 000€/an + 150€ droits d'inscription.

Il existe différentes possibilités de financement, notamment via le Compte Personnel de Formation.



TITRE PROFESSIONNEL AUXILIAIRE EN PROTHÈSE DENTAIRE

Contenu

Délivrance du Titre professionnel d'Auxiliaire en prothèse dentaire par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion - Code RNCP : **42085** - Date d'échéance de l'enregistrement : **07-03-2026**

Matières	Nombre d'heures
CFAO	115,5
Prothèses amovibles	143,5
Prothèses fixées	129,5

Modalités d'évaluation

Épreuves en contrôle continu :

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mises en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales /
- Évaluation des pratiques professionnelles / Epreuves ponctuelles terminales et CCF (Contrôle en cours de formation) avec délivrance diplôme éducation nationale

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via **le site internet**, vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

Poursuite de formation

BAC PRO technicien en prothèse dentaire

BTS Prothésiste Dentaire

Disponible au Pôle de Formation Pasteur

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com

Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus **8** direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le **tramway** direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP.TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite